



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 23 octobre 2020

L'an deux mil dix-vingt,

Le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire.

Étaient présents : Mrs Torchet, P. Lacharme, D. Pratico, J-C Legrand, R-M Resende Marques, R. Marques, C. Mathieu, N. Guyon, P. Guéganou, F. Indergand, A. Tendero et Mmes C. Deseine, V. Galerne et J. Samson

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mr Rui-Manuel Resende Marques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après avoir respecté une minute de silence en hommage à Samuel PATY, mort le 16 octobre 2020 dans un attentat terroriste islamiste à Conflans Sainte Honorine

- ⇒ **VOTE** l'extension du cimetière.
- ⇒ **DÉCIDE** de solliciter auprès de la Communauté Urbaine un fonds de concours d'un montant de 13 021,40 €, pour le projet « **extension du cimetière communal** », d'un coût total de 26048 euros HT.
- ⇒ **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Départemental un subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales pour la création de dix places de stationnement rue des Ecants.
*La subvention s'élèvera à **16 582 € HT** soit 66,50 % du montant des travaux subventionnables de **24 935 € HT**.*
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales et à mettre en place le paiement en ligne des factures de cantine, garderie et de locations de salle.
- ⇒ **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle C382 à l'euro symbolique située impasse des Gâtines.
- ⇒ **DÉCIDE** de reporter à une date ultérieure la délibération relative à l'appellation du terrain de sports « aire des sports Patrick DOUARRE ».
- ⇒ **DÉCIDE** de reporter à une date ultérieure la délibération relative à l'appellation du chemin rural dit « du Moulin » promenade René CONAN.
- ⇒ **ATTRIBUE** une carte cadeau d'une valeur de cinq cents euros à l'occasion du départ en retraite de Madame Catherine ESCRICH.

Ainsi fait et délibéré,

Le Conseil Municipal est informé :

- ⇒ de la campagne de prévention du stationnement des véhicules sur les trottoirs avant verbalisation.
- ⇒ de la réunion relative à la chasse qui s'est déroulée vendredi 9 octobre en mairie en présence des responsables de la FICIF.
- ⇒ de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles rendu le 20 octobre 2020 concernant le contentieux « sente de la rivière » et faisant droit à la position de la partie adverse.

Fait à Auffreville-Brasseuil, le 26 octobre 2020,

Le Maire,
Serge ANCELOT

